

# Peps Eco Active

## Les Essentielles 1 - 2020

### EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

Les exemples de remboursements ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Ils s'adressent à un bénéficiaire adulte résidant en France métropolitaine, respectant le parcours de soins coordonné et non exonéré du ticket modérateur (donc non pris en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire).

En 2020	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement Malakoff Humanis	Votre reste à payer
<b>HOSPITALISATION dans le cadre d'une opération chirurgicale de la cataracte en clinique conventionnée</b>				
<b>Forfait journalier hospitalier</b>				
Participation financière due pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie	20 €	Non pris en charge	20 €	0 €
<b>Honoraires du chirurgien</b>				
Avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	355 €	247,70 €	24 €	83,30 €
Avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	431 €	247,70 €	24 €	159,30 €
<b>Chambre particulière - 1 nuit</b>				
Prise en charge de votre assurance complémentaire par nuitée	60 €	Non pris en charge	0 €	60 €
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Équipement 100 % Santé** (classe A) - 1 monture + 2 verres simples unifocaux</b>				
Exemple pour des verres ≥ 16 ans dont la sphère est de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00				
Monture adulte	30 €	5,40 €	Sans reste à payer	0 €
2 verres pour les ≥ 16 ans	95 €	17,10 €		
<b>Total</b>	<b>125 €</b>	<b>22,50 €</b>		
<b>Équipement autre que 100 % Santé** (classe A) - 1 monture + 2 verres simples unifocaux</b>				
Exemples pour des verres ≥ 16 ans dont la sphère est de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00				
<b>Dans le réseau Kalixia</b>				
Monture adulte	116 €	0,03 €	40 €	75,97 €
2 verres simples adulte	144 €	0,06 €	60 €	83,94 €
<b>Total</b>	<b>260 €</b>	<b>0,09 €</b>	<b>100 €</b>	<b>159,91 €</b>
<b>Hors du réseau Kalixia</b>				
Monture adulte	145 €	0,03 €	40 €	104,97 €
2 verres simples adulte	200 €	0,06 €	60 €	139,94 €
<b>Total</b>	<b>345 €</b>	<b>0,09 €</b>	<b>100 €</b>	<b>244,91 €</b>
<b>Équipement autre que 100 % Santé (Classe B) : 1 monture + 2 verres très complexes progressifs</b>				
Exemples pour des verres ≥ 16 ans dont la sphère est de - 4,00 à - 6,00 ou + 4,00 à + 6,00				
<b>Dans le réseau Kalixia</b>				
Monture adulte	116 €	0,03 €	40 €	75,97 €
2 verres complexes adulte	392 €	0,06 €	160 €	231,94 €
<b>Total</b>	<b>508 €</b>	<b>0,09 €</b>	<b>200 €</b>	<b>307,91 €</b>
<b>Hors du réseau Kalixia</b>				
Monture adulte	145 €	0,03 €	40 €	104,97 €
2 verres complexes adulte	574 €	0,06 €	160 €	413,94 €
<b>Total</b>	<b>719 €</b>	<b>0,09 €</b>	<b>200 €</b>	<b>518,91 €</b>

En 2020

	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement Malakoff Humanis	Votre reste à payer
<b>DENTAIRE</b>				
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires - Soins et prothèses 100 % Santé**	500 €	84 €	Sans reste à payer	0 €
<b>Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires à tarifs maîtrisés</b>				
Dans le réseau Kalixia	495,60 €	84 €	119 €	292,60 €
Hors du réseau Kalixia	538,70 €	84 €	119 €	335,70 €
<b>Couronne céramo-métallique sur molaires à tarifs libres</b>				
Dans le réseau Kalixia	495,60 €	75,25 €	91,38 €	328,98 €
Hors du réseau Kalixia	538,70 €	75,25 €	91,38 €	372,08 €
<b>Implant (racine et pilier)</b>				
Dans le réseau Kalixia	1 200 €	Non pris en charge	0 €	1 200 €
Hors du réseau Kalixia	1 800 €	Non pris en charge	0 €	1 800 €
<b>1 semestre de traitement orthodontique enfant de 14 ans</b>				
Dans le réseau Kalixia	521 €	193,50 €	135,45 €	192,05 €
Hors du réseau Kalixia	600 €	193,50 €	106,43 €	300,08 €
<b>AIDES AUDITIVES pour un adulte &gt; 20 ans</b>				
<b>Aide auditive de Classe I - par oreille - Jusqu'au 31/12/2020</b>	1 100 €	210 €	140 €	750 €
<b>Aide auditive de Classe II - par oreille - Jusqu'au 31/12/2020</b>				
Dans le réseau Kalixia	1 226 €	210 €	140 €	876 €
Hors du réseau Kalixia	1 476 €	210 €	140 €	1 226 €
<b>Aide auditive par oreille - à compter du 01/01/2021, à titre indicatif mais pas encore applicable</b>				
Équipement 100 % Santé** (Classe I)	950 €	240 €	Sans reste à payer	0 €
<b>Équipement autre que 100 % Santé (Classe II)</b>				
Dans le réseau Kalixia	1 178 €	240 €	160 €	778 €
Hors du réseau Kalixia	1 476 €	240 €	160 €	1 076 €
<b>SOINS COURANTS</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires Participation forfaitaire à payer par l'assuré = 1 €	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €
<b>Consultation d'un médecin gynécologue - Participation forfaitaire à payer par l'assuré = 1 €</b>				
Sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €
Avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	44 €	20 €	9 €	15 €
Avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*)	56 €	15,10 €	6,90 €	34 €
Consultation d'un ostéopathe - pour 1 séance et par bénéficiaire Séance non prise en charge par la CPAM	60 €	Non pris en charge	0 €	60 €

\* DPTM : Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique) : en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site [annuaire.sante.ameli.fr](http://annuaire.sante.ameli.fr) est à la disposition de tous.

\*\* Tels que définis réglementairement : le dispositif 100 % Santé vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives et des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé (dès lors que vous disposez d'une complémentaire santé responsable ou de la CMU-C), tout en bénéficiant d'un large choix d'équipements pour répondre à vos besoins, sans aucun frais à régler.

Les assurés relevant du régime local de l'Alsace-Moselle ont un reste à charge identique à celui des assurés relevant du régime général. Seule la répartition de la prise en charge de leur frais de santé entre l'Assurance maladie et la complémentaire santé diffère.